



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Interrégionale de la Mer  
Manche Est – Mer du Nord**

**Service Régulation des Activités et des  
Emplois Maritimes**  
*Unité Réglementation des Ressources Marines*

Le Havre, le 24 août 2021

**Participation du public aux décisions des autorités de l'État ayant une incidence sur  
l'environnement**

**Attestation de consultation du public relative au projet d'arrêté portant interdiction de la  
pêche des huîtres plates avec l'usage de dragues sur le littoral de la Seine-Maritime**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Officier de l'ordre de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

En application de l'article 7 de la Charte de l'environnement et de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement, les projets d'actes réglementaires émanant de l'État doivent être soumis à la consultation du public durant 21 jours.

Le projet a été consultable :

- par voie électronique à l'adresse suivante :  
<http://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/projets-d-arretes-en-consultation-r305.html>
- sur place en version imprimée par demande auprès du service suivant :  
**Direction Interrégionale de la Mer Manche Est – Mer du Nord**  
Unité Réglementation des Ressources Marines  
4 rue du Colonel Fabien  
BP 34 – 76 083 Le Havre Cedex

Les observations du public ont été adressées à l'adresse suivante :  
[consultation-peche.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr](mailto:consultation-peche.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr)

**La consultation a été ouverte du mercredi 28 juillet au jeudi 19 août 2021 inclus.**

Les observations et propositions du public font l'objet d'un document de synthèse.